Janvier 2024

LOUVIGNÉ

Retrouvez-nous sur www.louvigne.fr
et sur Intra Muros

Bulletin municipal n° 59

LE MOT DU MAIRE

Nous avons entamé cette nouvelle année dans la convivialité puisque la cérémonie des vœux ouverte à toute la population a réuni un peu plus de 150 personnes vendredi 5 janvier à la Salle des Loisirs. C'était un réel plaisir de vous retrouver, cet évènement annuel est l'occasion de partager avec vous nos aspirations et nos espoirs. Et de l'espoir, il en faut !

Le contexte international n'est pas des plus sereins, la guerre en Ukraine, que nous espérions courte, s'enlise dans un hiver meurtrier. Pire encore, le conflit israélo-palestinien, qui renaît, fracture le monde en deux camps qui paraissent irréconciliables.

Les COP (conférence mondiale sur le climat) s'enchainent, se ressemblent mais ne semblent pas prendre la mesure des changements qui s'imposent. C'est aujourd'hui et non demain, que nous devons faire face aux intempéries de tout genre : pluies diluviennes, sécheresse et feux destructeurs, ...

Le congrès des Maires de France s'est tenu fin novembre et sa résolution finale souligne toutes les difficultés du mandat d'élu de proximité. Difficultés, face à un Etat qui impose de nouvelles réglementations, un Etat sûr de savoir mieux que nous comment vivent nos habitants.

Le constat est amer : les communes sont attaquées, comme à Laval en juin dernier, les élus pris pour cible, sans compter notre 1ère alerte à la bombe à la mairie de Louvigné le 27 décembre.

En ce début d'année, il semble pertinent de centrer notre regard sur le « chez nous ».

Selon les sources INSEE, au 1er janvier 2024, Louvigné compte 1202 habitants. Louvigné continue son développement, il faut donc répondre aux besoins toujours grandissants de la population avec un budget qu'il faut maîtriser à l'euro près. Vous le savez tous, les factures d'énergie, d'assurances, de réparation augmentent, les prix des matériaux même s'ils connaissent un léger fléchissement sont toujours à un niveau très élevé.

Pour tenir le budget, nous avons procéder à une augmentation des tarifs de restauration scolaire : 5,50 % pour répercuter en partie la hausse de 12 % appliquée par notre fournisseur. Les locations de salles augmentent de 2 %. Ces augmentations nous les avons jugées nécessaires pour maintenir l'équilibre financier de la commune, tout en demandant un effort acceptable pour le budget des Louvignéens.

Petite nouveauté et non des moindres, puisque le Conseil Municipal a validé la fixation d'amendes forfaitaires pour l'enlèvement des dépôts sauvages (il vous en coûtera 135 €), 135 € également pour les déjections canines sur les espaces publics, et 38 € pour la récupération d'un animal en divagation avant son dépôt en fourrière.

Un dossier important sera à finaliser en 2024, cela concerne la sécurisation de l'entrée de bourg (Route d'Argentré/Rue du Maine/Chemin des Arcis/Rue du Prieuré). Nous travaillons avec Mayenne Ingénierie pour l'aménagement du carrefour avec la mise en place d'un plateau surélevé. Une zone 30 pourra être envisagée de l'entrée du bourg côté Rte d'Argentré et pourra être prolongée à l'avenir sur toute la traversée jusqu'au plateau surélevé du carrefour Résidence de l'Angelière/Jardin des Capucines. Les premières estimations s'élèvent à environ 120 000 € (sans la partie ENEDIS et TELECOM).

Je vous souhaite une belle et heureuse année remplie de bonheur à partager avec vos proches. Que l'année 2024, soit à la hauteur de vos attentes ou tout simplement pleine de surprises, le tout agrémenté d'une forme olympique pour encourager nos athlètes cet été aux JO de PARIS 2024.

Du fond du cœur, **BONNE ANNEE !**

Par Christine DUBOIS,
Maire de LOUVIGNE

Sommaire

Editorial,
par Mme Christine DUBOIS, Maire 2

Sommaire Etat civil 3

La Commune
La vie de la commune 4
Aménagement & Développement économique.....5
Vie scolaire & Jeunesse 6-7-8
Bâtiments & Cadre de vie 9
Réglementation 10
Plantation arbre des naissances.....11
CMJ..... 11-16
Commémoration.....12
Fêtes de quartiers 12-13
CCAS 14
Participation citoyenne 15
Tarifs salle des loisirs 15
Liste assistantes maternelles 15

Syndicats, Intercommunalité
ADMR.....14
Laval - Agglo.....17
Le Conservatoire musique et danse 18
Centre de loisirs Argentré-Louvigné-Soulgé 19
France ADOT 53 27

Les associations de la commune
. Liste.....20
. Les Mardinettes.....21
. La MAM 21
. Comité de Jumelage 22
. Don du sang.....23
. Club de l'amitié 24
. APE 25
. Comité d'animation 26
. Randonnées 27
. La Troupe du P'tit Patelin 28
. Association Gymnastique Volontaire 28
. FCSL 29

Liste des commerçants et artisans 30

Carnet d'adresses.....31

Calendrier 32

LOUVIGNE, semestriel
Edité par la commune de LOUVIGNE
Directeur de publication : Christine DUBOIS, Maire
Comité de rédaction : commission Communication :
Jean-Paul PINEAU
Marie-Jo HOREL
Philippe RUAULT
Karine DERRIEN
Marie-Thérèse CHAUVEAU-BOULVRAIS
Virginie MARSOLLIER-BIELA

Photos/illustrations et mise en page :
Virginie MARSOLLIER-BIELA, Sylvain LELOUP

Imprimerie Reprographie Tallot Laval

Correspondants de presse :
Pour vos manifestations
Ouest France :
Chantal LEFORT 06 70 71 38 69

Courrier de la Mayenne :
André PAVAGEAU 06 19 16 99 91

★ETAT CIVIL

NAISSANCES

GUÉRINEL Isaiah	**11/08/2023**
MARTIN Adèle	**31/10/2023**
DAVY Léon	**09/11/2023**
FAUQUE Linaé	**12/12/2023**

DÉCÈS

DELIGEON Sylvain	20/01/2023
TULARD Angèle née HUAUMÉ	20/07/2023
LEFAUCHEUX Claude	26/07/2023
MEZIERE Marie-Claude née PLANCHENAULT	03/11/2023

MARIAGE

CLOUVET David & BUTTIER Marion
samedi 29 juillet 2023

GUEDON Guy & LANDAIS Lucie
samedi 5 août 2023

★ Ils participent à la vie de la commune

Le personnel communal devant la nouvelle fresque de l'école primaire.

L'équipe enseignante de l'école le Grand Pré avec le personnel communal attaché à l'école, le jour de la rentrée.

★ AMENAGEMENT & DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Amélioration de la sécurité routière

Dans le cadre d'amélioration de la sécurité, une expérience a été menée rue de la Fontaine et au niveau du passage piétons accédant au groupe scolaire, Grande Rue.

Une réunion publique a été organisée le 9 mai 2023 pour recueillir le ressenti des concitoyens.

Il s'est avéré que l'amélioration du passage piétons avec la pose d'un pieto est approuvée mais l'essai sur la rue de la fontaine n'est pas transformé.

Dans la continuité de sécurisation, un piéto est positionné route de l'étang au niveau du passage piétons accédant à l'aire de jeux et 2 stops remplaceront les priorités à droites sur cette même route.

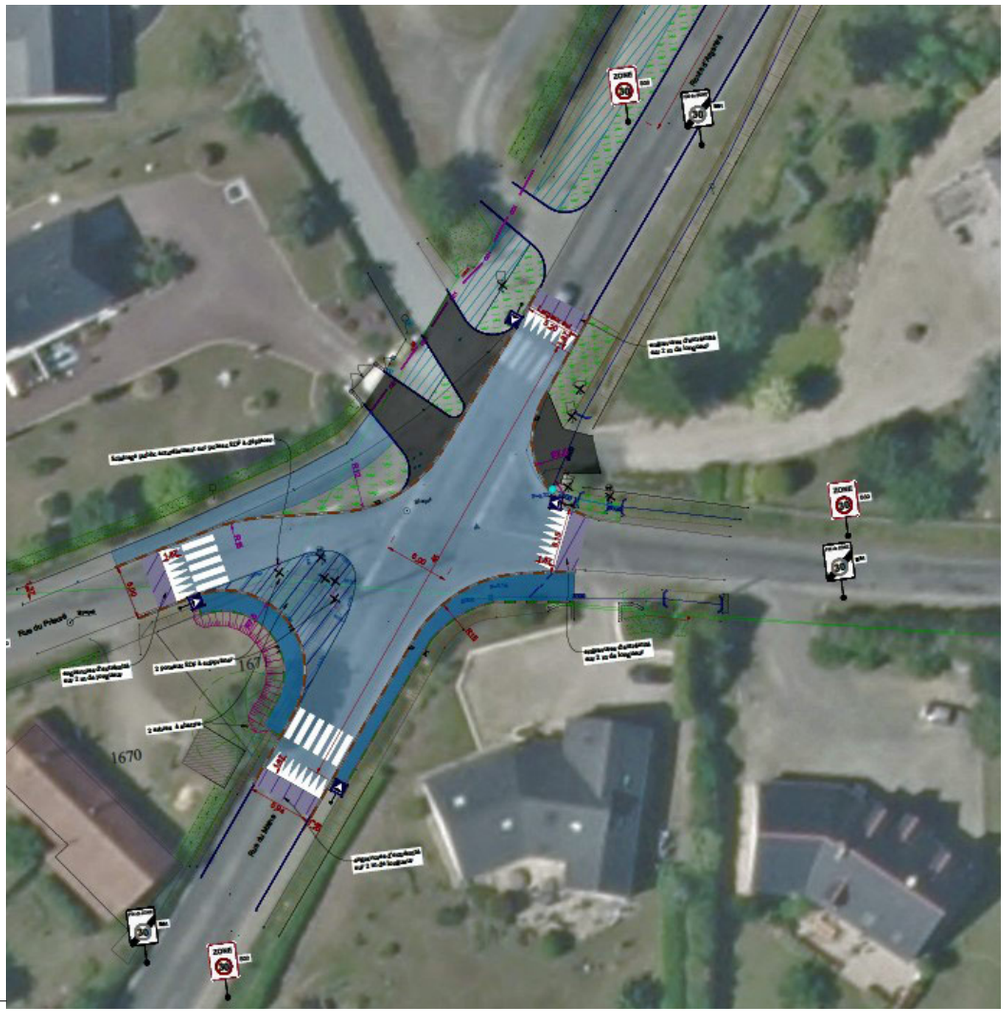

Aménagement du carrefour de la RD 131 et de la rue du Prieuré

Toujours sur le thème sécuritaire, une étude d'aménagement du carrefour de la RD 131, de la rue du prieuré et du chemin des Arcis est menée.

Plusieurs objectifs sont à prendre en considération :

-le ralentissement de la circulation en entrant dans l'agglomération,

-la giration de la rue du prieuré vers le centre bourg,

-la visibilité à l'abord du croisement.

L'aménagement choisi pour atteindre ces objectifs est la création d'un plateau surélevé.

Les études techniques et financières sont en cours et nous attendons l'avis des concessionnaires (Enedis, France Télécom, territoires d'énergie Mayenne (éclairage public) et THD de réseaux concernés par cet aménagement.

★ VIE SCOLAIRE & JEUNESSE

Ecole le Grand Pré, opération « nettoyons la nature »

Une opération « nettoyons la nature » a été effectuée à la rentrée, par les élèves de l'école au moyen de matériel remis par les centres commerciaux E.Leclerc. C'est l'occasion d'initier les enfants à l'environnement et au tri des déchets ménagers.
Le mardi 26 septembre 2023, sur le temps périscolaire, les enfants se sont équipés de chasubles, gants et sacs poubelles afin de ramasser les déchets (peu nombreux) autour du parc de jeux et des terrains de foot.
Très contents de sortir se balader et faire une bonne action, les enfants ont été sensibles au respect de la nature et ont pu repartir bien équipés.

PORTE OUVERTE DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE ET RESTAURANT SCOLAIRE

Profitez de la porte ouverte de l'école « Le grand Pré » pour découvrir ou redécouvrir les services périscolaires communaux.
Anne ROYDOR vous fera visiter les espaces de l'accueil périscolaire et Nathalie CHARLEYS vous ouvrira les portes du restaurant scolaire.

Rendez-vous
le samedi 17 février de 10h30 à 12h00

Chantiers argent de poche

Les 23, 24, 26 et 27 octobre 2023, pendant les vacances de la toussaint, ont eu lieu les journées argent de poche avec 4 jeunes présents (Noé BRIELLE, Noam DORGÈRE, Jocelin GERBOUIN, Melina HAMULIC).
Ils sont intervenus sur la cour de l'école, ils ont également fait des travaux de peinture sur des gouttières, des jeux au groupe scolaire, de la peinture sur la voirie, et ont fait l'inventaire des illuminations de noël 2023. Ils ont également aider à la préparation du cimetière pour la toussaint et à la remise en état de la salle des loisirs. Ils ont participé aussi à des travaux de nettoyage de la vitrerie.
Nous remercions ces 4 jeunes pour être restés très actifs sur ces 4 journées !!

Réfection du mur de l'école le 31 juillet 2023 pendant les vacances scolaires d'été par le maçon pour préparation peinture prévue avec les jeunes du chantier argent de poche du 28 au 31 août 2023.

Fresques
école « Le Grand Pré »

Le Conseil Municipal avait voté en juin dernier une enveloppe de 4.589 € pour la réalisation de deux fresques participatives sur deux murs de la cour de l'école «Le Grand Pré».

Maxime DUNAS, graffeur à Laval, a proposé en lien avec l'équipe enseignante des ateliers destinés à tous les élèves de l'école (maternelle et élémentaire) sur la période septembre-octobre. Les enfants ont pris beaucoup de plaisir à réaliser ce décor avec le graffeur. Même les Petites Sections de maternelle ont apprécié jouer « les artistes ».

Préalablement à l'intervention des enfants, la SARL Pierre REMON, de Parné sur Roc, a réalisé un enduit de préparation sur les murs pour un montant de 2.835,41 €.

Le montant des fresques s'élève à 1.753,50 €, ce qui porte le coût total de ce projet à 4.588,91 €.

Bravo les artistes !

ECOLE LE GRAND PRE

SAMEDI 17 FEVRIER

10H30-12H00

Venez découvrir notre école !

Place des sports
53210 Louvigné

★BATIMENTS & CADRE DE VIE

Journée citoyenne

Le samedi 21 octobre 2023 s'est tenue la 2ème édition de la journée citoyenne qui a débuté par le traditionnel café d'accueil au « p'tit resto ».

Au programme, comme l'an dernier, une équipe avait la charge du nettoyage du cimetière avant la Toussaint, une autre était dédiée au décollage du papier peint du couloir de l'étage et d'une pièce de la maison des associations et une autre équipe aux préparations des décorations de Noël.

Cette matinée s'est terminée autour d'un verre pris au café du village avec tous les bénévoles que nous tenons à remercier.

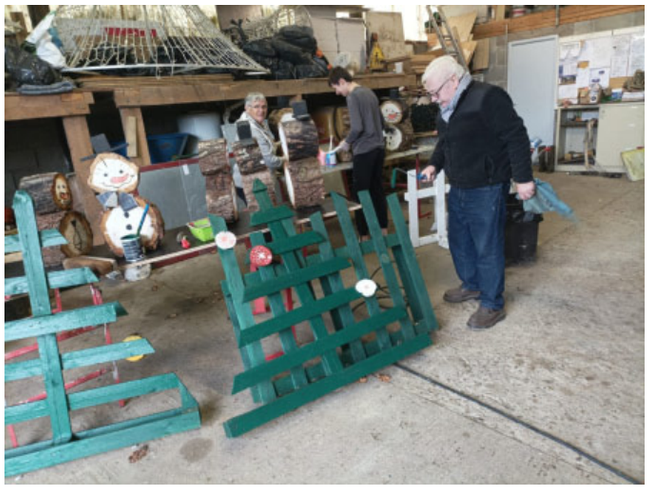

Quelques travaux à la salle des loisirs et au « p'tit resto »

En raison d'un matériel vieillissant et de temps en temps capricieux, un nouveau four électrique à vapeur et une nouvelle plaque gaz ont pris place dans la cuisine de la salle des loisirs. Ce matériel a été installé par la société Alliance Froid Cuisine.
Le soubassement de la scène a été renforcé par les adjoints techniques pour éviter de nouvelles dégradations.
Pour le « P'tit Resto », un placard a été réalisé par M. Mickael JANVIER de Bazougers pour protéger les moteurs de refroidissement et les fûts pour la tireuse à bière.

Illumination de noël 2023

Pour les illuminations de fin d'année 2023, quelques nouveautés sont apparues comme l'installation d'une guirlande sur le groupe scolaire, une traversée de rue qui n'existait plus depuis quelques années dans la grande rue et l'arrivée d'un grand sapin sur la place St Martin.

★ CONSEIL MUNICIPAL

NOUVELLES REGLEMENTATIONS EN VIGUEUR : DEJECTIONS CANINES, ANIMAUX EN DIVAGATION, DEPOTS SAUVAGES

Lors du Conseil Municipal du 14 septembre 2023, les élus ont porté leur réflexion sur la propreté de la commune.

En effet, le nombre croissant de plaintes concernant les déjections canines sur le domaine public communal a conduit à prendre un arrêté municipal pour lutter contre ces incivilités qui gâchent la vie des Louvignéens.

Et pour cause, il n'est certes pas agréable d'emmener ses enfants aux jeux quand le sol est truffé de crottes de chiens, idem pour les trottoirs où il faut toujours maintenir son attention au sol pour slalomer entre ces déjections. Et que répondre aux parents qui ramènent chez eux ces « trésors » sous les roues de la poussette !

Détenir un animal de compagnie apporte beaucoup de plaisir et de joie au quotidien, mais il ne faut pas que ce soit au détriment des autres concitoyens.

L'espace public est ouvert à tous, et à ce titre nous avons **tous** le devoir de ne pas le dégrader.

L'article L2212-2 du code général des collectivités territoriales puis l'article L211-22 du code rural rappelle dans un but de sécurité, de salubrité et de tranquillité :

- qu'il est fait obligation aux personnes accompagnées d'un chien de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections que cet animal abandonne sur tout ou partie de la voie publique, y compris dans les caniveaux et les espaces publics de la Commune (les trottoirs, les terre-pleins, les promenades, les pelouses, les espaces verts, les aires de jeux, les terrains de sports et autres lieux publics, …) à l'intérieur de l'agglomération. Il est également interdit de laisser les chiens uriner sur les murs des façades, les massifs ;

qu'il y a lieu de réglementer la divagation des animaux sur la voie publique, notamment, celle des chiens, et précise que tout propriétaire de chien doit tenir son animal en laisse sur les voies et les espaces publics de la Commune à l'intérieur de l'agglomération. Tout animal errant, trouvé sur la voie publique, pourra être conduit, sans délai, à la fourrière.

En ce qui concerne les déjections canines, le Conseil Municipal a fixé le montant des infractions par une amende forfaitaire d'un montant de 135 €.

En ce qui concerne les animaux en divagation sur la voie publique, le montant de l'infraction est fixé par une amende forfaitaire d'un montant de 38 € par animal.

Celui-ci sera récupéré au local technique communal pour une durée de deux jours maximums, passé ce délai, s'il n'est pas récupéré par son propriétaire, il sera déposé en fourrière (coût supplémentaire de la fourrière à la charge du propriétaire).

De plus, afin de préserver la sécurité, la salubrité et la tranquillité des jeunes enfants jouant sur l'aire de jeux, située Place des Sports, le Conseil Municipal décide d'interdire la promenade des chiens même tenus en laisse par leur propriétaire. Des panonceaux seront positionnés à cet effet.

Il en est de même pour la réglementation des dépôts sauvages et des déversements de déchets de toute nature sur l'ensemble du territoire. Des conteneurs enterrés sont installés sur l'ensemble de l'agglomération ainsi que des bacs de regroupement hors agglomération pour la collecte des ordures ménagères et assimilées.

Les habitants ont également accès à la déchetterie de Louvigné ainsi qu'à l'ensemble des déchetteries du territoire de LAVAL Agglomération.

Il est nécessaire aujourd'hui de sanctionner les personnes récalcitrantes pour lutter contre les dépôts sauvages persistants. Les dépôts sauvages font partie des prérogatives de la propreté urbaine, compétence qui n'a pas été transférée à LAVAL Agglomération.

De ce fait, le pouvoir de police du Maire s'applique et conformément à l'article R634-2 du code pénal : déposer, abandonner, jeter ou déverser tous types de déchets sur la voie publique est puni d'une amende forfaitaire de 135 €, un arrêté municipal a été pris dans ce sens.

PLANTATION DE L'ARBRE DES NAISSANCES 2023
pour les enfants nés entre le 01/09/2022 et le 31/08/2023

Comme le veut la tradition louvignéenne depuis 2016, il est de coutume à la Sainte Catherine de planter un arbre pour célébrer les naissances, au nombre de quinze cette année (8 filles et 7 garçons).

Quatorze familles étaient conviées le samedi 18 novembre 2023 pour participer à la plantation d'un arbre sur l'aire de jeux.

Le choix s'est porté sur un tamaris, arbuste touffu s'élevant sur 4 mètres de hauteur et s'étalant sur autant de mètres. Le grand intérêt du tamaris réside dans sa floraison abondante. Espérons que ce tamaris résiste bien aux étés chauds car nous allons devoir remplacer 2 arbres des naissances qui n'ont pas supporté la chaleur torride de l'été.

Cinq familles seulement étaient présentes et les papas d'Adèle, Louise, Maxence, Mya, Arthur, Harry ont pris à cœur leur rôle de jardinier.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES - Inauguration de la boîte à livres

Le 1er Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) avait été installé en mars 2022.
Il a mis en place plusieurs actions, dont la dernière en date est l'installation d'une boîte à livres sur l'espace jeux.
Ce projet a été entièrement réfléchi, conçu et installé par les jeunes avec l'aide des élus, des agents municipaux et de certains parents.
On peut le dire, la boîte à livres, c'est du 100 % fait maison !
Nous pouvons les féliciter, bravo !

Il ne restait plus qu'à l'inaugurer, c'est chose faite depuis le 18 novembre 2023.
A la suite de la plantation de l'arbre des naissances, le ruban tricolore a été coupé par le 1er CMJ.

★COMMÉMORATION du 11 novembre

Le 11 novembre 2023 a marqué le 105e anniversaire de l'Armistice signé en 1918 et qui a mis fin aux combats de la Première Guerre mondiale. Afin de célébrer cette date importante du calendrier, les anciens combattants et la municipalité se sont retrouvés pour fleurir le monument aux morts.
Les nombreux enfants de l'école « Le Grand Pré » accompagnés d'Anatole BOULAY, leur nouveau directeur, ont participé activement à ce devoir de mémoire en donnant lecture des noms inscrits sur le monument aux morts et en déposant une composition florale. Toutes les personnes présentes ont ensuite entonné « La Marseillaise ».

A Paris, le Président de la République, Emmanuel Macron, a présidé la cérémonie officielle sur la place Charles de Gaulle et sous l'Arc de Triomphe. Cette année il s'agissait du centenaire du 1er allumage de la Flamme le 11 novembre 1923.

★ LES FÊTES DE QUARTIERS

Quartier des Charmes

Le 22 septembre, les habitants du quartier des Charmes se sont réunis pour un moment de convivialité. Suivant les dispositions de chacun, certains on pu venir partager l'apéro et pour d'autres ont pu poursuivre avec des grillades et leurs assortiments.
Merci à Maud, Martine, Jérémy et Philippe pour l'organisation de la logistique.
Pour être raccord avec le N°9 nous fûmes accueillis sous un carport tout neuf, qui pour l'occasion s'était muni d'un coupe-vent très apprécié en soirée. Merci à Martine et Philippe pour leur accueil et Stéphane pour la photo.

★ LES FÊTES DE QUARTIERS

Quartier des Capucines

Encore un très bon moment qui nous a réunis le samedi 24 juin 2023 à l'occasion de notre fête des voisins.
La météo était au rendez-vous. Entre danses et jeux de palets, nous avons pu également profiter du feu d'artifice. Merci à tous pour votre participation.
A l'année prochaine.

Quartier de l'Angelière

Pour cette année 2023, le quartier s'est retrouvé le 3 septembre 2023 pour la traditionnelle fête des voisins.
Ce fût une journée conviviale passée sous le soleil.
Loin d'être comme les lézards qui se chauffent, les parasols étaient de sortie!

En 2023,
L'Assemblée Générale de l'ADMR d'Argentré, présidée par M. COUPE Roger, s'est tenue le 23 juin 2023 à Entrammes pour présenter les comptes de 2022.
Le rapport d'activité a fait état de 19.841 heures d'interventions auprès de 222 clients (65 familles, 149 personnes âgées, 6 personnes en situation de handicap, petits travaux de jardinage et bricolage, et service portage repas).
Le rapport financier fait apparaître un excédent pour l'animation et un déficit sur le service d'aide à domicile et portage repas.
Le rapport d'orientation est axé sur le maintien de l'activité, la campagne de recrutement, la recherche de nouveaux bénévoles, la poursuite de l'animation collective et le changement de prestataire portage repas afin de donner une meilleure satisfaction à nos bénéficiaires, le prestataire Iliad de Château-Gontier a été choisi.

Lors du conseil d'administration du 4 juillet 2023, les membres ont élu le bureau :

Présidente : .....Marylène GERE
Vice-présidente: ..... Brigitte PINCON
Vice-présidente : ..... Joëlle GAUDIN
Secrétaire : .....Dany LABRI
Trésorier : .....Albert MARTEAU
Trésorière adjointe : .....Maryse PAPIN

Pour 2024
La commission animation a arrêté quelques dates :
2 février 2024 : crêpes
27 mai 2024 : chants et jeux de société
30 septembre 2024 : visite cueillette au verger d'Entrammes.
Pour joindre l'ADMR d'Argentré, vous pouvez appeler le secrétariat : ***02 43 68 15 41***

Repas du CCAS sur le thème des Jeux Olympiques

Samedi 7 octobre, 60 personnes se sont retrouvées à la salle des loisirs pour partager le moment de convivialité organisé par le CCAS.
LES JEUX OLYMPIQUES et PARALYMPIQUES était le thème de cette année. Chaque convive devait se creuser la tête pour répondre aux questions d'un quizz spécifique au JO.
Pour coller au thème, les membres du CCAS avaient revêtu le tee-shirt « Terre de Jeux 2024 ».
Après une photo souvenir en extérieur du fait d'une météo très clémente, le repas s'est déroulé dans une ambiance très conviviale.

Une question du quizz :
Que se passe-t-il pendant la « Trêve olympique » ?
- on arrête de travailler
- on arrête de faire la guerre
- on arrête de parler

Le protocole de PARTICIPATION CITOYENNE

Louvigné a été dans les 3 premières communes du département en 2017 à instaurer le protocole de « participation citoyenne ». Ce dispositif propose une démarche de veille citoyenne qui consiste à sensibiliser les habitants de la commune et à les associer à la protection de leur environnement. Mis en place par secteur, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante en prévenant les « 4 référents sécurité » de tout fait particulier de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens (voitures suspectes, individus qui font du porte-à-porte, attitudes suspectes…). Les 4 référents sécurité développent une attitude attentive **« Être vigilant mais pas vigile ! »**.

Encadrée par la gendarmerie nationale, « participation citoyenne » vient conforter les moyens de sécurité publique déjà mis en œuvre en accroissant la réactivité des forces de sécurité. Un lien régulier est établi entre les référents sécurité, les élus et les représentants de la force publique.

MERCI à nos référents louvignéens : **Yves, Jacky, Jean Bernard, Mélanie** pour leur action et leur vigilance qui ont permis d'améliorer l'efficacité des interventions et l'élucidation de certaines infractions puisque plusieurs appels ont été suivis de résultats.

Yves LAPIERRE → 06 37 42 73 92 **Jacky LECROC → 07 69 67 94 80**
Jean Bernard LE GALLIOT → 06 80 21 83 79 **Mélanie LEGRAND → 06 51 51 51 74**

★ TARIFS DE LOCATION SALLE DES LOISIRS AU 01/01/2024

TYPE LOCATION	TYPE LOCATAIRE	SANS CUISINE				AVEC CUISINE			
		PETITE SALLE		*PETITE + GDE SALLE*		*PETITE SALLE*		*PETITE + GDE SALLE*	
		été	hiver	été	hiver	été	hiver	été	hiver
1/2 JOURNÉE	COMMUNE	38 €	43€	80 €	89 €	82 €	87 €	127 €	135 €
	HORS COMMUNE	111 €	124 €	223 €	255 €	175 €	189 €	286 €	322 €
JOURNÉE	COMMUNE	68 €	76 €	155 €	177 €	161 €	172 €	251 €	271 €
	HORS COMMUNE	214 €	243 €	444 €	505 €	339 €	376 €	571 €	638 €
WEEK-END	COMMUNE							468 €	519 €
	HORS COMMUNE							713 €	850 €
ST SYLVESTRE PRIVÉE	COMMUNE								669 €
	ASSOCIATIONS (communales)								535 €
	HORS COMMUNE								1261 €

Informations :

- Week-end : **de 14h00 le vendredi à 20h00 le dimanche**
  ou de 9h00 le vendredi à 20h00 le dimanche, moyennant le paiement d'une somme de 34 € supplémentaires
  ou de 14h00 le vendredi à 12h00 le lundi, moyennant le paiement d'une somme de 56 € supplémentaires
  ou de 9h00 le vendredi à 12h00 le lundi, moyennant le paiement d'une somme de 89 € supplémentaires
- journée : **de 8h00 à 5h00 le lendemain**
- 1/2 journée : **de 8h00 à 13h00 ou de 13h30 à 18h30**
- Forfait Ménage : **130 € (Uniquement dans le cadre d'un forfait week-end)**
- Location été : **du 1er mai au 15 octobre**
- Location hiver : **du 16 octobre au 30 avril**

- Grande salle :
  - 39 tables 120 x 80
  - 167 chaises
- Petite salle :
  - 10 tables 120 x 80
  - 40 chaises

★ASSISTANTES MATERNELLES de la commune

Nom	Prénom	Adresse	Telephone	Agrément
BIGNON	Isabelle	5 IMPASSE DE LA BOURDIGALE	02 43 02 57 23	4
COROSINE	Alyssia	5 RES LOGIS DU PRE DE LA FONTAINE	06 67 05 32 03	4
COUSTURE	Marie-Thérèse	11 GRANDE RUE	02 43 68 53 25	4
DUVACHER	Pascale	1 GRANDE RUE	02 43 01 66 47	4
GUILBAULT	Maud	7 IMPASSE DES PRIMEVERES	02 43 58 85 97 06 34 98 73 95	4
LEGRAND	Mélanie	7 IMPASSE DES PRIMEVERES		4
LETORT	Maryline	7 IMPASSE DES PRIMEVERES		4
MORIN	Alexandra	16 RUE DE BABENHAUSEN	06 09 95 95 85	4
PLANCHENAULT	Marie Odile	1 RES LOGIS DU PRE DE LA FONTAINE	02 43 37 37 29	4

Préparation à la mise en place d'un nouveau Conseil Municipal des Jeunes

Vendredi 8 décembre 2023, les 27 élèves de CM1 et CM2 accompagnés d'Anatole BOULAY, Directeur de l'école « Le Grand Pré », ont été reçus en salle du Conseil Municipal pour échanger sur le CMJ (Conseil Municipal des Jeunes). Une présentation d'un CMJ leur a été faite : sa finalité et son fonctionnement. Un rappel des actions menées lors du 1er CMJ a été précisé : concours des maisons décorées, participation au marché de noël, boîte à livres, participation à la proposition d'une loi au Sénat avec Guillaume CHEVROLLIER.
Si l'on juge l'intérêt des enfants par rapport au nombre de questions qu'ils ont posées, le pari est gagné.

Nous avons convenu avec Monsieur BOULAY que les élèves travaillent en classe le processus d'une élection : programme, acte de candidature, déroulement de l'élection, ….
L'élection du nouveau Conseil Municipal des Jeunes se déroulera en janvier 2024, en mairie dans la salle du Conseil Municipal dans la même configuration qu'une élection de Conseil Municipal. Certains sont repartis avec déjà quelques idées et projets à peaufiner pour préparer leur campagne électorale.
Bravo aux jeunes pour leur participation et leur envie de s'engager !

Le phishing par QR code…
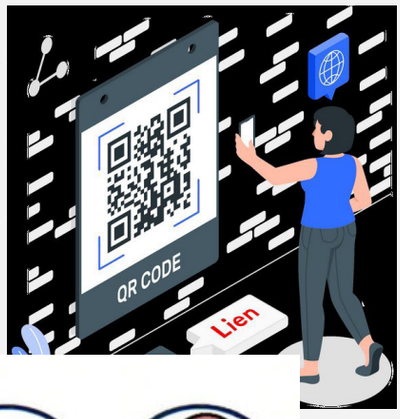
Dans notre quotidien, le QR code simplifie la communication et l'information. Son utilisation est devenue quasi incontournable dans la restauration, la santé et bien d'autres domaines.
Son fonctionnement est des plus simples. Un pictogramme sert de lien pour vous renvoyer vers une application, un programme ou un site. Les escrocs ont vite compris l'intérêt de naviguer dans le sillon de ce succès technologique.
La dangereuse particularité du QR code tient dans le fait qu'il échappe à la majorité des antivirus. Il devient alors possible pour les escrocs :
- de vous renvoyer vers un faux site
- d'infecter votre appareil
- de récupérer vos données personnelles ou financières